

et de mortalité infantile sont plus élevés dans la population de sexe féminin. Des traditions profondément enracinées, comme celles qui sont liées au système des castes, sont à la source de ces problèmes et expliquent les pratiques telles que les mariages arrangés et l'immolation des veuves (le rite sati). L'Inde n'a pas encore ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le travail des enfants est endémique en Inde, bien que la constitution elle-même les mette à l'abri de cette pratique. Plus de 40 p. 100 des enfants travaillent, beaucoup d'entre eux dans des conditions inhumaines. La pauvreté et l'inaccessibilité de l'éducation de base sont les principales raisons du travail des enfants. Malgré des lois qui interdisent le mariage des enfants âgés de moins de seize ans, cette pratique est très répandue. L'Inde a pourtant ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

La Commission nationale indienne des droits de la personne, établie en 1993, a montré sa volonté de s'attaquer aux cas qui suscitent la controverse et s'est penchée sur les problèmes critiques touchant les droits de la personne. Elle promet de devenir encore plus efficace au fil du temps. D'autres organisations non gouvernementales de défense des droits de la personne ont également contribué de façon non négligeable à un respect accru des droits de la personne.

POSITION DU CANADA

Le Canada continue d'encourager les efforts faits par le gouvernement de l'Inde pour améliorer la situation des droits de la personne dans ce pays et a accueilli avec satisfaction l'établissement en 1993 de la Commission nationale des droits de la personne. Le Canada s'est réjoui également des mesures prises par l'Inde en vue de normaliser la situation au Cachemire et de réduire les violations des droits de la personne dans cette région.

Sur le plan bilatéral, le Canada maintient un dialogue sur les droits de la personne avec le gouvernement de l'Inde, à l'échelon national comme à celui des États. De manière très manifeste, le Premier ministre Chrétien a soulevé la question des droits de la personne au cours de sa mission commerciale de janvier 1996 en Inde. Le Canada a aussi offert son soutien aux ONG indiennes oeuvrant dans le domaine des droits de la personne, ainsi qu'aux organisations locales de développement. Les contributions versées par le Canada pour le développement durable et la croissance de l'Inde sont orientées vers l'éradication de la pauvreté, qui retarde le développement d'une culture des droits de la personne.

Le Canada a exprimé ses préoccupations concernant la situation des droits de la personne au Jammu et au Cachemire dans ses allocutions sur la situation des droits de la personne à travers le monde devant la Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette situation n'a pas occasionné beaucoup de débats à la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Cependant, le Haut commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme a enjoint l'Inde de permettre à une mission internationale d'enquête sur les droits de la personne de visiter la région.